

Communiqué du 11 février 2025
Collectif des Réprimé-es de l'Éducation nationale « Sois Prof et Tais-Toi ! »

Victoire écrasante de Kai Terada face à l'académie de Versailles et au ministère Borne !

Trois ans d'un combat individuel et collectif pour la justice !

Kai Terada, co-secrétaire départemental de SUD Éducation 92, était (et sera) professeur de mathématiques au lycée Joliot-Curie depuis 2006. Il subit depuis trois ans une répression brutale suite à une mission dite « à 360 ° » en mars 2022.

Le motif de cette mission n'a jamais été explicitement donné, mais il est à noter qu'elle arrive après la mobilisation du lycée Joliot-Curie contre les E3C (épreuves communes de contrôle continu du baccalauréat), période pendant laquelle ce lycée, tout comme le lycée Angela Davis (lui aussi victime de répression), avait subi une attaque concertée à caractère islamophobe de *l'Express* et du ministère de l'Éducation nationale de Jean-Michel Blanquer. Cela survient aussi après la répression qui s'est abattue sur le lycée Desfontaines de Melle, lui aussi mobilisé contre les E3C. Le lycée Joliot-Curie s'était par ailleurs distingué par le passé en étant l'initiateur du mouvement « Touche pas à ma ZEP » auquel avait pris activement part le lycée Victor Hugo de Marseille, lui aussi réprimé.

Suite à cette mission « à 360 ° », Kai consulte son dossier administratif en juin 2022. Celui-ci est vide. Pourtant, par un arrêté d'août 2022, il est suspendu 4 mois, sans aucun motif, il ne pourra alors pas faire la rentrée des classes. Et bien qu'ayant la confirmation par des audiences au rectorat de Versailles et au ministère qu'aucune procédure disciplinaire n'était requise contre lui, il est muté dans l'intérêt du service dans le département voisin en septembre 2022. Cette mutation est une double sanction, puisqu'en plus de devoir quitter le lycée où il travaillait depuis 16 ans, son changement de département le prive aussi de son mandat syndical en pleine période d'élections professionnelles.

Il fait un premier référé en octobre 2022, rejeté pour « absence d'urgence ». Il fera en 2023 et 2024 des demandes de mutation pour réintégrer son poste, demandes toutes deux « neutralisées ».

Il dépose alors une requête au tribunal administratif. 2 ans et demi plus tard, l'audience a lieu en décembre 2024. Le 9 janvier 2025, le verdict tombe et le tribunal administratif de Versailles annule la mutation « dans l'intérêt du service » qui le visait et enjoint le rectorat de Versailles à le réintégrer dans son poste au lycée Joliot-Curie de Nanterre dans un délai de 6 mois. Les conclusions de la juge condamnent les méthodes du rectorat de Versailles sur la forme et le fond. Sur la forme : il a été privé de moyens de défense par l'absence constante des rapports d'audition dans toutes les étapes de la procédure. Sur le fond : les allégations non-étayées et les mensonges du rectorat sont contredits par les nombreux témoignages que Kai Terada a pu fournir.

Le 24 janvier 2025, lors du Comité Social d'Administration (CSA) de l'académie de Versailles, le recteur annonce qu'après concertation avec le ministère, il a décidé de ne pas faire appel de la décision du tribunal administratif de Versailles.

Le collectif des réprimé-es de l'éducation nationale se félicite pour Kai. Cette victoire lui permet de mettre fin à 2 ans et demi d'injustice et de maltraitance institutionnelle qui l'ont

privé de son collectif de travail au sein du lycée Joliot-Curie et de son travail syndical auprès de SUD Éducation 92.

Si c'est une victoire écrasante et sans appel pour notre camarade, pour Kai le combat continue au-delà de cette victoire : le préjudice moral a été important et une plainte au pénal a été déposée. La lutte continue car au-delà de son cas individuel, Kai a toujours lié sa répression à la souffrance au travail et la maltraitance institutionnelle massives à Joliot-Curie et dans l'Éducation nationale en général.

Nous sommes, en ce sens, solidaires de Sophie Thoraval, enseignante à Joliot-Curie depuis 1999, mutée dans l'intérêt du service, suite à la même mission générale d'inspection ayant réprimé Kai. Nous lui apportons notre soutien et nous avons aussi une pensée pour tous·tes les collègues qui, sans avoir subi de mutation, ont subi la maltraitance institutionnelle et sont en arrêt maladie ou ont décidé de quitter ce lycée.

La victoire de Kai est une victoire pour tous·tes les réprimé·es !

Cette victoire est l'occasion de dénoncer les mutations dans l'intérêt du service qui sont de véritables outils de répression, « sanctions déguisées » utilisées au bon vouloir des directeurs·trices académiques et des recteurs·trices pour mettre au pas les syndicalistes, les lanceurs d'alerte, les enseignant·es militant·es d'une pédagogie émancipatrice et prônant un cadre de travail collectif et autogestionnaire. Elles permettent de s'attaquer à des militant·es qui défendent l'école publique, que ce soit les personnels ou les usager·es.

Ces mutations sont prises sans aucun justificatif et sans aucune possibilité de contradictoire pour les personnes qui les subissent. Dans le cas de Kai, cela ne fait peu de doute, il s'agissait bien d'une répression antisyndicale : la seule raison qui a poussé le rectorat à muter Kai Terada est bien son engagement syndical, raison dont le caractère politique est mis en lumière par la décision d'annoncer la fin des poursuites lors d'un Comité Social Académique.

La victoire de Kai est une victoire pour l'ensemble des réprimé·es : après celles de Frédéric Bianic, d'Hélène Careil, et des 4 de Thuiller, un tribunal administratif reconnaît une nouvelle fois, et cette fois-ci de façon définitive, les méthodes abusives de l'administration et donne de l'espoir pour les dossiers suivis par le collectif depuis sa création en 2022.

Cette victoire est l'occasion pour le collectif des réprimé·es de l'éducation nationale de montrer au ministère et aux rectorats que les personnels ne sont pas des pions. C'est un soufflet pour l'Administration, qui n'a pas les coudées larges pour pouvoir contrevenir à nos droits, pour réprimer, isoler et tenter de faire taire les voix qui s'opposent à ses politiques réactionnaires.

Cette victoire ne nous empêche pas d'avoir une pensée pour les nombreux cas de camarades qui n'ont pas eu la même issue aux tribunaux administratifs ou au Conseil d'État, véritables courroies de transmission des ministères et des administrations publiques. Le collectif continuera de soutenir l'ensemble des réprimé·es de l'Éducation nationale pour que cessent ces injustices, et d'accompagner les collègues en souffrance.

Une victoire possible grâce à une mobilisation exemplaire !

Cette victoire est aussi la victoire de la campagne de soutien massif reçu par Kai Terada et nous donne un exemple pour mener des campagnes de soutien pour tous·tes les réprimé·es : campagnes de soutien locale et nationale, unité syndicale contre l'Administration à toutes les échelles, relai médiatique, création d'un comité de soutien.

Nous appelons les organisations syndicales à nous rencontrer afin de faire un bilan de cette victoire mais aussi des rejets connus par nos membres. La répression ne fait que grandir et les

réponses doivent être à la hauteur de la période. C'est la nature même de ce collectif désormais constitué en association : sortir du cas par cas et organiser collectivement les défenses individuelles des collègues réprimé·es partout en France.

Dans un contexte de montée du racisme et du fascisme, de répression massive dans tous les secteurs en lutte, de tentatives de museler toute contestation sociale et politique : cette victoire est une nouvelle qui donne de l'espoir.

Collectif des réprimé·es de l'Éducation nationale « Sois prof et tais-toi ! »

Mail : stop.repression.education@gmail.com

Twitter : [@soisproftaistoi](https://twitter.com/soisproftaistoi), [#SoisProfEtTaisToi](https://twitter.com/soisprofetais-toi)

Site : collectifdesreprimees.fr

YouTube : [Sois prof et tais-toi](https://www.youtube.com/channel/UCv3v3v3v3v3v3v3v3v3v3v3)